



PROGRAMME DE FIDELITE BELCO FORMATION

REGLEMENT DU PROGRAMME DE FIDELITE BELCO

Ce règlement définit les conditions générales qui régissent le programme fidélité Belco.

Le programme est mis en œuvre par la SAS Belco Courtage et Négoce de Café Vert domiciliée au 11 rue Faraday – ZI du Phare 33700 MERIGNAC (Société par Actions Simplifiées au Capital de 825 205.50€ immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 498 576 859).

Le programme fidélité Belco a pour objet de faire bénéficier ses clients des avantages décrits ci-après.

L'utilisation et le bénéfice des avantages attachés à ce programme de fidélité sont intuitu firmæ ou intuitu personæ selon les statuts du client.

Ce programme de fidélité est gratuit et n'engage en rien le client.

Le client accepte que le programme soit modifié, en tout ou partie, à tout moment. Dans ce cas, les clients seront avertis par e-mail des modifications apportées à ce programme et de leur date de prise d'effet.

DESCRIPTION DU PROGRAMME

Belco est une société spécialisée dans l'importation et la distribution de cafés vert auprès des artisans torréfacteurs français et étrangers.

Le programme a pour but de permettre aux clients Belco d'accumuler des points lors de chaque facturation de café vert puis de les convertir en heures de formation au sein du centre de formation Belco.

Le programme de fidélité Belco est réservé uniquement au client achetant du café vert. Tout les autres achats (accessoires, services...) ne permettent pas d'accéder au programme de fidélité.

FONCTIONNEMENT ET REGLES DU PROGRAMME

Le client Belco gagne des points éducation (PE) à chaque facturation de café vert. Chaque qualité de café est rattachée à une gamme. La valeur des points éducation (PE) est attachée aux gammes ci-dessous et varie selon la gamme :

Gamme Classic :

1kg net de café vert = 1 PE

Gamme Label :

1kg net de café vert = 10 PE

Gamme Blend :

1kg net de café vert = 10 PE

Gamme Terroir

1kg net de café vert = 100 PE

Gamme Prestige

1kg net de café vert = 100 PE

L'équivalence entre l'origine et les points éducation est visible sur le tarif général Belco.

Le total des points est actualisé à chaque facturation. Il est consultable en contactant le service commercial Belco au 05 56 16 56 56.



Les points sont cumulables sur 12 mois de janvier à décembre de l'année civile N et sont utilisables du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N+1.

Les points non utilisés aux 31 décembre N+1 seront annulés et inutilisables en année N+2. Ils ne pourront donner lieu à aucun remboursement, crédit ou transfert de quelque nature et pour quelque cause que ce soit.

Si le montant de la formation est supérieur au nombre de points cumulés, la SAS Belco facturera la différence.

Les points accumulés n'ont aucune valeur marchande. Ils ne peuvent en aucun cas être échangés contre des espèces ou toutes marchandises autres de que la formation.

Les points sont attachés une personne morale unique. Ils ne peuvent être ni cédés, ni transférés à toutes autres personnes morales.

Les formations sont dispensées dans les locaux de la SAS Belco à Mérignac. Un planning des formations est disponible auprès de l'équipe commerciale.

Dans le cadre de formations personnalisées, la formation peut être réalisée en dehors des locaux de la SAS Belco. Pour plus de précisions, merci de nous contacter au 05 56 86 63.

Toute réclamation devra être adressée par courrier à la SAS BELCO – 11 rue Faraday – 33700 – MERIGNAC ou à l'adresse mail belco@belco-negoce.fr